

LBBM : Protocole de prélèvement des urines pour la réalisation d'une cristallurie

Applicable au 24/06/2022

Approuvé par Paul LEFEVRE, *Biologiste*, le 24/06/2022

Validé par Sandra MICHEL, *Technicienne*

Rédigé par Lisa SIGRIST, *Technicienne*

Processus de rattachement : Pré analytique

1. OBJET/ DOMAINE D'APPLICATION

Ce mode opératoire décrit les modalités de réalisation du prélèvement d'urine pour la réalisation d'une cristallurie.

2. INSTRUCTIONS

A. Matériel

- Flacon à fond plat de 500 mL à bouchon rouge

B. Préparation du patient

- Patient à jeun (ne rien manger, ni boire depuis le réveil)
- Absence d'infection urinaire
- Absence d'antibiothérapie
- A distance de tout épisode urologique (6 semaines)
- Recueil de la totalité des 1^{ères} urines du matin.

C. Acheminement au laboratoire du NHC (PTB)

Acheminement du prélèvement au Laboratoire de Biochimie du NHC (PTB) en moins de 2h à température ambiante.

NB : Ne jamais conserver les urines à +4 °C.